

**Justice**

# Tirs de l'avenue Charras à Clermont-Ferrand : l'un des suspects relaxé en appel

CLERMONT-FERRAND JUSTICE PUY-DE-DÔME

Publié le 07/04/2017 à 11h50



Plusieurs personnes, remontant l'avenue Charras en voiture, avaient tiré à de nombreuses reprises sur les vitrines des commerces. © MARQUET Frédéric

Il était soupçonné d'avoir participé à une expédition punitive menée dans le quartier de la gare, à Clermont-Ferrand, fin 2015, sur fond de conflit entre communauté des gens du voyage et jeunes des quartiers nord. Un homme de 45 ans a été relaxé, jeudi, par la cour d'appel de Riom.

Lors de son premier procès, en octobre 2016, il avait clamé son innocence, comme il l'avait déjà fait tout au long de l'instruction. Non, assurait-il, ce Clermontois de 45 ans n'avait rien à voir avec les coups de feu ciblant des commerces de l'avenue Charras, le 1er novembre 2015.

Ce soir-là, peu avant minuit, les occupants de plusieurs véhicules avaient tiré en rafale en remontant la rue, avant de prendre la fuite. Bilan : aucun blessé, mais des vitrines criblées d'impacts. Des balles de fusil destinées au gros gibier avaient notamment été utilisées.

## Trois ans ferme en première instance

Les dénégations du quadragénaire et la relaxe déjà sollicitée à l'époque par son avocat, Me Canis, n'avaient pas convaincu le tribunal correctionnel. L'intéressé avait été condamné à quatre ans de prison, dont trois ferme (\*). Et avait aussitôt décidé de contester le jugement.

En ordonnant la remise en liberté du suspect, il y a quelques semaines, la cour d'appel de Riom avait donné un premier signal. La seconde étape est donc intervenue, jeudi, avec l'arrêt rendu sur le fond du dossier par les mêmes magistrats.

**A lire aussi :** [Jusqu'à trois ans de prison ferme pour les tirs de l'avenue Charras \(12/10/2016\)](#)

« Je suis très content de cette décision juste, réagit Me Canis. Dans cette affaire, mon client a été uniquement victime, avec sa famille, de tirs sur son domicile. À ce stade, d'ailleurs, ces faits n'ont toujours pas eu la moindre suite judiciaire ».

L'épisode de l'avenue Charras avait en effet été précédé de peu d'un autre pic de violences. Le même soir, le campement abritant la famille Lopes avait essuyé de multiples coups de feu, provenant notamment de Kalachnikov. L'enquête n'a pour l'heure débouché sur aucune interpellation.

### ***Stéphane Barnoin***

*(\*) Ses quatre coprévenus – qui n'ont pas fait appel – avaient écopé de peines allant d'un an de prison avec sursis à dix-huit mois ferme.*